

UNIVERSITÉ DE POITIERS

Pôle Universitaire de Niort

Faculté de Droit et des Sciences Sociales

Licence 1^{ère} ANNÉE « Droit et techniques de l'assurance »

1^{ère} Session - Semestre 2 - Vendredi 14 avril 2006 - Durée : 2H00

COMPTABILITE

Madame LELONG

EXAMEN DE COMPTABILITE GENERALE
DEUXIEME SEMESTRE 2005 -2006

Durée : 2 heures

Documents autorisés :

Liste des comptes du Plan Comptable Général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Calculatrice de poche à fonctionnement autonome.

Avertissement :

Si le texte du sujet, de ses questions, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) formuler explicitement dans votre copie.

Les calculs seront arrondis à deux chiffres après la virgule.

Le sujet se présente sous la forme de deux exercices indépendants :

- Première partie : 10 points ;
- Seconde partie : 10 points

Première partie

- Donner une définition du crédit-bail. Appuyer votre argumentation à l'aide d'un schéma.

Etablir la relation existant entre :

- Montant de la redevance ;
- Amortissement du bien ;
- Rémunération de la société de crédit-bail ;
- Prime de risque.

- Donner une définition du système linéaire, utilisé pour le calcul des amortissements.

- Quelle valorisation retient-on à la clôture d'un exercice pour évaluer :

- des biens achetés ;
- des biens produits par l'entreprise.

Donner deux méthodes préconisées par le PCG pour calculer les deux types d'évaluation vus ci-dessus.

Dans ce cadre, quel principe comptable l'entreprise doit-elle respecter ?

- Citer deux postes de l'actif qui peuvent éventuellement subir une provision pour dépréciation et appuyer votre argumentation à l'aide de deux exemples précis.

- Donner les trois conditions à remplir pour qu'une entreprise puisse comptabiliser une provision pour risque et charge au passif de son bilan.

Seconde partie

La CEC est une société industrielle, dont l'activité est la production de matériel électrique dans le domaine aéronautique.

Passer les écritures liées à son activité de l'année 2005 :

- 15.03.2005 : Acquisition d'une machine d'usinage pour 120 000 € HT (TVA 19,6%). La mise en service est effective le 01.04.2005. La durée d'amortissement prévu est de 10 ans en linéaire.

- 15.04.2005 : Octroi d'une subvention d'investissement par le Conseil Général pour un montant de 60 000€, représentant 50% de l'investissement total.

- 02.05.2005 : Réception d'un chèque correspondant au montant de la subvention.

- 03.05.2005 : Paiement d'une redevance de crédit-bail pour le photocopieur de 800€ HT (TVA : 19,6%).

Opérations de clôture :

- Etablir le plan d'amortissement de la machine d'usinage sous forme d'un tableau.

- Etablir de la même façon, l'amortissement de la subvention d'investissement sachant que la durée d'amortissement retenue est identique à l'investissement auquel la subvention se rapporte.

- Enregistrer les écritures suivantes au 31.12.2005 pour :

- la dotation aux amortissements relative à la machine d'usage ;
- la reprise de la quote-part de subvention.

- Les stocks initiaux au 31.12.2004 étaient les suivants :

- Fils (marchandises) : 10 000€ ;
- Ecrous (marchandises) : 5 000€ ;
- Peignes électriques (produits en cours de production) : 15 000€.

A l'inventaire du 31.12.2005, on constate une variation de stocks, telle que :

- Fils : 12 500€ ;
- Ecrous : 4 200€ ;
- Peignes électriques : 20 000€

Passer les écritures d'inventaire et préciser s'il s'agit de déstockage ou stockage (surstockage).

- La société CEC détient des titres de participation à hauteur de 8 000€ dans une société de sous-traitance basée en Tunisie (nombre de titres détenus : 1 000, prix de revient du titre : 8€). Après analyse de la situation financière de cette entité, il apparaît que la valorisation des titres s'établit à 5,5€.

Passer l'écriture de provision, sachant que la société CEC juge prudent de provisionner les titres à hauteur de 100% de la moins-value latente estimée.

- Dans sa stratégie d'externalisation, la CEC a engagé des procédures de licenciement en novembre 2005 (Communication au Comité d'entreprise). Le coût total est estimé à 125 000€. Passer l'écriture correspondante.

- La créance Bombardier de 6 500€ HT avait été dépréciée au 31.12.2004 à hauteur de 50%. Au 31.12.2005, les probabilités de recouvrement sont jugées faibles. La CEC décide donc de constituer une provision complémentaire pour déprécier la créance HT à 100%.

Passer l'écriture correspondante.